



AUC/CRMC4/2017/2

**Quatrième Conférence des ministres africains  
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil  
Réunion de groupe d'experts  
Nouakchott  
4-8 décembre 2017**

**L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement  
des statistiques de l'état civil pour le suivi des progrès accomplis  
dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme  
de développement durable à l'horizon 2030**



**APAI-CRVS**  
Pour que chacun soit visible en Afrique

Décennie du repositionnement  
de l'enregistrement des faits  
d'état civil et des statistiques  
de l'état civil en Afrique  
**2017-2026**





## I. Introduction

1. En janvier 2015, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté l'Agenda 2063, c'est-à-dire l'Afrique que nous voulons et le premier Plan décennal de mise en œuvre (2014-2023). Il s'agit du cadre de développement transformatif visant à parvenir à une croissance économique accélérée, soutenue et inclusive, porteuse d'un développement socioéconomique sûr, résilient et sans exclusive sur le continent. Il comporte sept aspirations, 20 objectifs, 34 domaines prioritaires, 171 cibles nationales, 85 cibles continentales et 246 indicateurs. Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution A/RES/70/1 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le programme 2030 est ancré dans les droits universels et guidé par le principe fondamental de ne laisser personne de côté. Il fixe 17 objectifs de développement durable et 169 cibles.

2. Les pays africains sont tenus de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. De nombreux pays sont en train d'aligner les objectifs de développement mondiaux et continentaux sur leurs priorités nationales en matière de développement, ce qui demande une grande quantité de données et des efforts importants pour harmoniser et intégrer les différentes données nécessaires dans les plans de développement national. La mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 nécessite l'enregistrement de tous les faits d'état civil et la collecte, la compilation, la production et la diffusion de statistiques relatives aux faits d'état civil de manière continue et régulière afin d'orienter les politiques ainsi que la planification du processus.

3. L'exploitation des statistiques de l'état civil permettra également à toutes les parties prenantes de suivre les progrès et de faire les ajustements nécessaires afin de garantir la transparence et la responsabilité mutuelle. Obtenir des données fiables, actualisées, désagrégées et de qualité est essentiel aussi bien pour la planification et la mise en œuvre que pour le suivi et l'évaluation aux niveaux local, régional et mondial, ce qui est particulièrement nécessaire dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063, il est nécessaire d'investir massivement dans la production de statistiques et d'utiliser les technologies de l'information et de la communication afin de surmonter les problèmes qui entravent la production de données de qualité, pertinentes, actualisées et comparables, notamment les lacunes en matière de capacités<sup>1</sup>.

4. Un système performant d'enregistrement des faits d'état civil permet, d'une part, d'identifier et de reconnaître chaque individu dans la société et, d'autre part, de donner à chacun une identité juridique, ainsi que le droit à un nom et à une nationalité. L'identité juridique permet de réaliser de nombreux droits de l'homme consacrés dans les conventions et les déclarations internationales relatives aux discriminations à l'égard des femmes et des handicapés et à celles fondées sur la couleur, la race ou l'ethnie. Le certificat de naissance, document juridique et preuve de l'âge, aide à prévenir les violations des droits de l'enfant, notamment le mariage des enfants, le travail des enfants, le trafic d'enfants et l'utilisation d'enfants soldats dans les zones de conflits internes ou transfrontières, qui sont des pratiques courantes sur le continent africain.

---

<sup>1</sup> Voir Commission économique pour l'Afrique, 2016, *Africa Data Revolution Report 2016 —Highlighting developments in African data ecosystems*, Addis-Abeba. Voir <https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ACS/africa-data-revolution-report-2016.pdf> (en anglais).

5. Le certificat de naissance identifie de manière unique un individu et lui permet d'obtenir une carte nationale d'identité lui garantissant un accès à différents services sociaux, notamment les soins de santé, l'éducation et les prestations sociales. Ce document renforce l'inclusion sociale et financière des individus et leur offre des possibilités d'améliorer les conditions de vie et d'accéder aux différents programmes de sécurité sociale, comme la retraite et le filet de sécurité. Il garantit également l'inclusion sociale des citoyens et leur accès à la microfinance ainsi qu'aux services bancaires modernes pour les transferts, la réception de paiements, l'envoi de fonds à l'étranger, la succession et l'achat et la vente de propriétés. Par ailleurs, un système performant d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil permet aux individus d'être enregistré et d'être reconnu sur le plan juridique.

6. Les recensements de population, les enquêtes par sondage et les données administratives, notamment l'enregistrement des faits d'état civil, sont les principales sources de données utilisées pour éclairer, suivre et mettre en œuvre les politiques gouvernementales. Cependant, les recensements ne sont pas réalisés de façon régulière (environ une fois tous les dix ans), et les enquêtes par sondages sont sujettes à des erreurs d'échantillonnage et ne couvrent pas l'ensemble de la population. Les recensements et les enquêtes ne donnent pas d'identité juridique aux individus et ne fournissent de données ni sur les causes de décès et ni sur les mariages et les divorces. En outre, les informations obtenues à partir de ces sources sont sujettes à des erreurs, comme des sous-déclarations, des inexactitudes et des erreurs de rétrospection. Un système efficace d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil présente, du point de vue statistique, des avantages par rapport aux recensements et aux enquêtes car il produit des données fiables et désagrégées à tous les niveaux géographiques ou administratifs à un coût relativement faible.

7. En outre, les données recueillies par le biais de processus complets d'enregistrement des faits d'état civil ne sont pas sujettes à des erreurs d'échantillonnage et contiennent peu d'erreurs de réponse. Un système exhaustif et efficace est donc essentiel pour produire des données actualisées, exhaustives et précises en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique est un impératif pour le succès de la mise en œuvre des deux programmes et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs. Des données ventilées par âge, sexe et lieu sont également nécessaires pour mieux cibler l'appui aux groupes qui risquent d'être laissés pour compte dans le processus de développement.

8. Les registres de l'état civil permettent de produire, à l'attention des gouvernements, des statistiques à jour et désagrégées sur la taille, la croissance et la distribution de la population afin de soutenir la prise de décisions fondée sur les faits afin de réaliser la transformation socioéconomique de l'Afrique et de lutter contre la pauvreté et toutes les formes d'inégalité. Les statistiques de l'état civil fournissent des données démographiques régulières et complètes pour une planification efficace du développement, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, de l'eau potable, du logement, des hôpitaux, des écoles et des routes. Sans informations de base sur le nombre de naissances et de décès et sur les causes de décès et les taux de fécondité et de mortalité, il serait difficile pour tout pays d'évaluer et de mettre en œuvre des programmes de développement humain aux niveaux national et local. La taille de la population, sa composition par sexe et par âge et sa répartition entre zones urbaines et zones rurales, obtenues grâce aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, permet d'identifier les cibles démographiques et de déterminer les dénominateurs appropriés pour mesurer les indicateurs démographiques à tous les niveaux administratifs.

9. Actuellement, les gouvernements africains déploient d'importants efforts pour accélérer les processus d'intégration sous-régionale et régionale. En ce qui concerne l'unité politique, la dynamisation du processus d'intégration régionale est un facteur clef de succès pour la prospérité et la paix communes, comme le souligne l'Agenda 2063. La réalisation de l'unité politique de l'Afrique sera l'aboutissement du processus d'intégration, qui se matérialisera par la libre circulation des personnes, la mise en place d'institutions continentales et l'intégration socioéconomique complète. Toutes ces initiatives de chefs d'État et de gouvernement africains sont accompagnées d'appels aux États à renforcer leurs politiques et leurs pratiques en matière de libéralisation, notamment celles relatives à la libre circulation des personnes et de la main-d'œuvre. Un système performant d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil aura un rôle essentiel à jouer dans la promotion du programme prioritaire de garantie d'une identité juridique visant à faciliter la circulation transfrontière des personnes et de la main-d'œuvre et la possibilité d'utiliser les services de santé, d'éducation et d'autres services pour décourager la discrimination et la marginalisation, améliorer les droits de l'homme et élargir l'inclusion sociale.

10. De manière générale, 12 des 17 objectifs de développement durable et plus d'un tiers des cibles connexes requièrent des données provenant directement ou indirectement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Ces systèmes sont donc indispensables à la mise en œuvre effective des politiques et de programmes universels et inclusifs, qui sont essentiels à la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

11. Le système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est directement lié à certaines cibles et certains indicateurs, comme la mesure de la « proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge » (indicateur 16.9.1 des objectifs de développement durable). La cible 17.19 des objectifs de développement durable et la cible 5 de l'objectif 18 du premier Plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 soulignent également l'importance de l'enregistrement des naissances afin de garantir l'identité juridique des individus (voir tableaux 1 à 3). Selon l'édition 2016 du Rapport sur les objectifs de développement durable<sup>2</sup>, « l'enregistrement des naissances est un premier pas pour garantir la reconnaissance devant la loi et l'accès à la justice et aux services sociaux ».

12. Outre le fait de mesurer directement le développement et l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, les données de systèmes exhaustifs et précis peuvent également fournir les informations nécessaires pour suivre les autres cibles et indicateurs, comme les taux de mortalité infantile et maternelle. La collecte et la diffusion d'informations sur les causes de décès en temps réel (recueillies dans le cadre du processus d'enregistrement des décès) peuvent aider à atteindre de nombreux objectifs de développement durable relatifs à la santé et à l'environnement, en particulier ceux nécessitant des interventions d'urgence.

13. En outre, un recensement de la population, mis à jour en continu grâce l'intégration des naissances et des décès enregistrés dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, peut produire de manière dynamique des données démographiques pouvant être utilisées comme dénominateurs pour la mesure de tous les

---

<sup>2</sup> Nations Unies, 2016, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016*, New York. Voir [https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016\\_French.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016_French.pdf).

indicateurs relatifs à la population des objectifs de développement durable. Généralement, l'élaboration d'un système performant d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil fondé sur des données fiables, actualisées et désagrégées, accompagné du renforcement des capacités statistiques globales au niveau continental, sera déterminante pour un suivi adéquat, susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

## II. Questions à débattre

14. Selon les résultats récents du suivi du Programme africain d'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, de nombreux pays de la région disposent de systèmes nationaux délivrant des documents d'identité à leurs citoyens. Certains de ces pays ont une base de données informatisée qui assigne à un individu un numéro d'identification unique. Cependant, seuls quelques pays ont relié leur base de données au système d'enregistrement des faits d'état civil. Pour répondre à ce défi, les questions ci-après doivent être prises en compte :

(a) Quels sont pour les pays les possibilités d'intégration d'un système d'enregistrement des faits d'état civil dans un système national de gestion de l'identité et quels sont les défis à relever ?

(b) Quelles sont les mesures que les pays doivent prendre pour réaliser la cible 16.9 des objectifs de développement durable (« D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ») ?

15. L'enregistrement des décès et la certification médicale des causes de décès en particulier, s'avèrent difficiles dans de nombreux pays de la région. Seuls quelques-uns sont en mesure de collecter, de compiler et de publier des statistiques sur les causes de décès à l'aide du formulaire international type et des codes de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Dans de nombreux pays de la région, la plupart des décès surviennent à domicile et en dehors des établissements de santé. Il est donc difficile d'obtenir des certificats médicaux de décès. Pour relever ce défi, il faudrait répondre aux questions ci-après :

(a) Comment les pays peuvent-ils améliorer la production de statistiques de l'état civil de bonne qualité et à jour, notamment en ce qui concerne les causes de décès, afin qu'elles soient pertinentes pour les plans nationaux de développement et conformes aux exigences en matière de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et ceux de l'Agenda 2063 ?

(b) Comment les pays peuvent-ils utiliser la technique d'autopsie verbale à grande échelle pour déterminer les causes probables de décès pour la plupart des cas survenant en dehors des établissements de santé ?

Tableau 1

**Cibles et indicateurs des objectifs de développement durable et cibles de l'Agenda 2063 directement liés aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil**

<i>Cibles des objectifs de développement durable</i>	<i>Cibles de l'Agenda 2063</i>	<i>Indicateurs des objectifs de développement durable</i>	<i>Données recueillies à partir de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil</i>
16.9: D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	18.5: Éliminer toutes formes de violence, d'exploitation du travail des enfants, du mariage des enfants et du trafic d'êtres humains.	16.9.1: Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge.  18.5.2: Proportion d'enfants dont les naissances ont été enregistrées au cours de leur première année.	Numérateur (naissances enregistrées) et dénominateur (enfants <5)
17.19: D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.	19.4: Système national de statistique totalement fonctionnel	17.19.2: Proportion de pays qui ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %  19.4.4: Proportion des financements allouée à la mise en place d'un système d'enregistrement des faits d'état civil fonctionnel.	Nombre de pays ayant mis en place des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fonctionnels; taux d'exhaustivité des enregistrements des naissances et des décès.

Tableau 2

**Cibles et indicateurs des objectifs de développement durable et cibles de l'Agenda 2063 relatifs aux objectifs de santé et de bien-être**

Cibles des objectifs de développement durable	Cibles de l'Agenda 2063	Indicateurs des objectifs de développement durable	Données recueillies à partir de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil
3.1: D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.3: Réduire d'au moins 50 %, le taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile de 2013	3.1.1: Taux de mortalité maternelle 3.1.2: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	Numérateur (décès par cause) et dénominateur (naissances vivantes)
3.2: D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.3: Réduire d'au moins 50 %, le taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile de 2013	3.2.1: Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 3.2.2: Taux de mortalité néonatale	Numérateur (décès par cause) et dénominateur (naissances vivantes) Numérateur (décès par cause) et dénominateur (naissances vivantes)
3.4: D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Pas de correspondance	3.4.1: Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques 3.4.2: Taux de mortalité par suicide	Numérateur (décès par cause) et dénominateur (population)
3.6: D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Pas de correspondance	3.6.1: Taux de mortalité lié aux accidents de la route	Numérateur (décès par cause) et dénominateur (population)
3.9: D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Pas de correspondance	3.9.1: Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant 3.9.2: Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène	Numérateur (décès par cause) et dénominateur (population)
1.5: D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental	7.3.3: Réduire d'au moins 30 % les décès et les pertes matérielles dus aux catastrophes naturelles ou anthropiques et aux phénomènes climatiques extrêmes	1.5.1: Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes. a) Nombre de personnes tuées, blessées, déplacées, évacuées ou réinstallées en raison de catastrophes naturelles ou touchées par ce phénomène.	Numérateur (décès par cause) et dénominateur (population)
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	12.2.3: D'ici à 2020, réduire les conflits locaux à zéro	16.1.1: Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge 16.1.2: Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause)	Numérateur (décès par cause) et dénominateur (population)

Tableau 3

**Autres cibles et indicateurs des objectifs de développement durable et objectifs de l'Agenda 2063 nécessitant des dénominateurs démographiques**

Cibles des objectifs de développement durable	Cibles de l'Agenda 2063	Indicateurs des objectifs de développement durable	Données recueillies à partir de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil
1.1: D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.2.1: Réduire d'au moins 30 % les niveaux de pauvreté constatés en 2013	1.1.1: Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)	Dénominateur (population)
1.2: D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	1.2.2: Réduire d'au moins 50 % la pauvreté chez les femmes	1.2.1: Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	Dénominateur (population ventilée par sexe et par âge)
1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1: Fournir une protection sociale à au moins 30 % des individus vulnérables, notamment aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux enfants	1.3.1: Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, femmes enceintes et nouveau-nés, etc.) Pourcentage de la population éligible couverte par les socles / systèmes de protection sociale, ventilé par sexe, composé des éléments suivants : a) Pourcentage de personnes âgées recevant une pension; b) Pourcentage de ménages avec enfants bénéficiant de prestations alimentaires pour les enfants; c) Pourcentage de personnes en âge de travailler sans emploi bénéficiant d'un soutien; d) Pourcentage de personnes handicapées bénéficiant de prestations; e) Pourcentage de femmes bénéficiant de prestations de maternité à l'accouchement; f) Pourcentage de travailleurs assurés contre les accidents de travail; g) Pourcentage de personnes pauvres et vulnérables bénéficiant de prestations.	Dénominateur (population ventilée par sexe et âge)

<p>2.2: D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p>	<p>1.2.5: Réduire à 10 % la proportion d'enfants touchés par l'émaciation et à 5 % la proportion d'enfants touchés par l'insuffisance pondérale</p> <p>3.1.7: Réduire d'au moins 50 % les niveaux de prévalence de la malnutrition constatés en 2013</p>	<p>2.2.1: Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.</p> <p>2.2.2: Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)</p> <p>Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans</p>	<p>Dénominateur (enfants &lt; 5)</p>
<p>3.3: D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</p>	<p>3.1.6: Réduire d'au moins 80 % le taux d'incidence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose de 2013</p>	<p>3.3.1: Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population.</p> <p>3.3.3: Incidence du paludisme pour 1 000 habitants.</p> <p>3.3.4: Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants.</p> <p>3.3.5: Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires</p>	<p>Dénominateur (population totale et ventilée)</p>
<p>3.7: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux</p>	<p>3.1.2: Augmenter d'au moins 30 % les niveaux de 2013 de l'accès des femmes et des adolescentes aux services de santé sexuelle et procréative</p>	<p>3.7.1: Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale</p> <p>3.7.2: Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge</p>	<p>Dénominateur (femmes âgées de 15 à 49)</p> <p>Nombre annuel de naissances (femmes âgées de 10 à 19 ans) et dénominateur (population féminine âgée de 10 à 19 ans)</p>
<p>3.8: Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</p>	<p>3.1.1: Accroître au moins de 40 % l'accès aux soins et aux services de santé de base, par rapport à 2013.</p>	<p>3.8.1: Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier).</p>	<p>Dénominateur (population)</p>

4.2: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	2.1.1: Accroître le taux d'inscription au cycle préscolaire d'au moins 300 % par rapport à celui de 2013	4.2.1: Proportion d'enfants de moins de 5 ans, dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe	Dénominateur (enfant <5)
8.7: Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	18.1.5: Éliminer toutes formes de violence, d'exploitation du travail des enfants, du mariage des enfants et du trafic d'êtres humains.  18.1.6: Mettre un terme au recrutement d'enfants soldats.	8.7.1: Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	Acte de naissance comme preuve légale de l'âge de l'enfant; dénominateur (population âgée de 5 à 7 ans)
11.1: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	1.4.1: Réduire d'au moins 10 % le déficit d'habitats par rapport à 2013.  1.4.2: Réduire d'au moins 20 % les bidonvilles urbains	11.1.1: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	Dénominateur (population)
16.2: Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	18.1.5: Éliminer de toutes formes de violence, d'exploitation du travail des enfants, du mariage des enfants et du trafic d'êtres humains.	16.2.1: Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligé par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent  16.2.2: Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	Dénominateur (enfants âgés de 1 à 17 ans)  Dénominateur (population ventilée par sexe et âge)

Source : 2017 Africa Sustain Development Report : Tracking progress on Agenda 2063 and the Sustainable Development Goals. Disponible à

[www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/en\\_agenda2063\\_sdg-web.pdf](http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/en_agenda2063_sdg-web.pdf). Civil registration and vital statistics (CRVS) for monitoring the Sustainable Development Goals. Disponible à <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/27533/115150.pdf>.